



**DANS LE CADRE
D'UNE CONSULTATION**
(PROJETS INFÉRIEURS À 25 K€)



LES ANNONCEURS S'ENGAGENT...

... à consulter un **nombre limité de prestataires** (4 maximum).

... à privilégier la **transparence** :

- le nom des prestataires consultés est précisé
- chaque prestataire reçoit la même information
- les prestataires non retenus doivent savoir pourquoi ils n'ont pas été choisis (par oral ou écrit)

... à anticiper la consultation pour laisser un **délai de réponse et de réalisation raisonnable**.

... à lancer une **consultation cohérente** en terme de délais et de budget.

... à rédiger un **brief écrit** et le communiquer à chaque prestataire consulté.

Le brief doit préciser a minima :

- le contexte de la mission et les attentes de l'annonceur
- le timing envisagé
- les livrables attendus
- le budget prévu ou du moins une fourchette budgétaire

... à **respecter le brief** de la consultation.

... à être **disponible** pour répondre aux interrogations ou besoins de précisions des prestataires.

... à limiter au maximum la demande de **créations graphiques**, de **concepts** ou de **stratégies**.

Il appartient à chaque annonceur, «*en conscience*», de limiter sa demande de création et de conseil en fonction de l'objet et du montant alloué à sa consultation.

Si des créations sont demandées pour départager des candidats, il est recommandé de **prévoir une indemnisation** ou une compensation pour les candidats non retenus.

LES PRESTATAIRES S'ENGAGENT...

- ... à **informer dans les meilleurs délais** s'ils envisagent de répondre ou non à la consultation. S'ils ne souhaitent pas répondre, ils préciseront ce qui a motivé leur décision.
- ... à **répondre de façon professionnelle**, détaillée et argumentée, en respectant les prix du marché.
- ... à expliquer leur démarche et/ou leur **méthodologie**.
- ... à préserver la **confidentialité** des échanges avec les annonceurs.
- ... à mettre à disposition de l'annonceur un **référént expérimenté**.
- ... à préciser s'ils feront appel à des **sous-traitants** ou bien si la prestation sera entièrement internalisée.
- ... à **respecter le budget imparti** pour réaliser la mission
- ... à mentionner et à **expliquer les modalités de règlement** et le type de déclaration que l'annonceur doit prévoir (maison des artistes, Agesa ...).
- ... à délimiter précisément la **cession des droits** et le périmètre d'utilisation des créations.
- ... à fournir les preuves des **arguments écologiques** s'ils sont mis en avant dans leur offre (certification, labels...)

